



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-032-2017-07

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2017

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-07-28-002 - Décision n° 2017-509 du 28 juillet 2017 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Travail de la Direccte Ile de France (5 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2017-07-28-002

Décision n° 2017-509 du 28 juillet 2017 portant
subdélégation de signature de la responsable du pôle
Travail de la Direccte Ile de France

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE

Décision n° 2017-509 du 28 juillet 2017 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France

La responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France,

Vu le code du travail et le code rural,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 29 août 2016 nommant Madame Corinne CHERUBINI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 5 septembre 2016,

Vu l'arrêté ministériel du 16 novembre 2015 nommant Madame Yasmina TAIEB responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la décision n° 2017-054 du 24 mars 2017 de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France délégrant sa signature à madame Yasmina TAIEB, responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et donnant son accord sur le principe et les modalités de cette subdélégation.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas BESSOT, adjoint de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France, à effet de signer, au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions ci-dessous mentionnées pour lesquelles la responsable du pôle Politique du travail a reçu délégation de la directrice régionale.

Article 2

Dispositions légales	Décisions
Articles L 1322-3 et R 1322-1 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail relative au règlement intérieur

Dispositions légales	Décisions
Durée du travail	
Article R 713-25 du code rural	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un type d'activités sur le plan interdépartemental
Articles L 3121-25 et R 3121-26 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne de travail pour un secteur d'activités sur le plan local, départemental ou interdépartemental
Article R 3122-7 du code du travail	Décision de suspension de la faculté de récupération des heures perdues en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession
Articles L 3132-18 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant la mise en place d'une équipe de suppléance
Articles L 3132-14 et R 3132-14 du code du travail, R 714-11 et -13 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant le travail en continu
Articles L 3122-21 et R 3122-17 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant l'affectation de salariés à des postes de nuit
Articles L 3122-6 et R 3122-13 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale de travail de nuit
Articles L 3121-18 et D 3121-18 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale quotidienne de travail
Article R 714-7 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos hebdomadaire
Article D 714-19 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation au repos quotidien
Art 5 du décret 2000-118 du 14 février 2000 sur la durée du travail dans les transports urbains	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail
Article R 713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail

Dispositions légales	Décisions
Représentation du personnel	
Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003	Décision en cas de désaccord lors d'une réunion de comité de travail (places couchées & restauration ferroviaires)
Articles L 4611-4, R 742-8-11 (maintenu pour armement maritime), R 4613-9 et 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant la création de CHSCT dans une entreprise de moins de 50 salariés
Article L 4611-5 du code du travail	Décisions imposant la création de CHS-CT dans les entreprises de BTP de plus de 50 salariés
Articles L 4613-4 et R 4613-9 et -10 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail fixant le nombre de CHSCT dans les entreprises de plus de 500 salariés
Santé et sécurité au travail	
Articles D 4622-3, R 4622-4, D 4622-16, D 4622-21, D 4622-23, D 4622-24, R 4623-9, D 4625-7 du code du travail	Décisions relatives aux services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Articles D 4622-48 à -52, R 7214-1 et 4 du code du travail	Agréments des services de santé au travail autonomes ou interentreprises
Article D 4622-37 du code du travail	Décisions relatives aux commissions de contrôle des services de santé au travail interentreprises
Article D 717-44 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la création d'un service de santé autonome dans une entreprise de plus de 400 salariés
Article D 717-47 du code rural	Décisions autorisant ou refusant un service de santé d'entreprise non agricole à suivre les salariés agricoles de celle – ci
Article D 717-26-9 du code rural	Décisions autorisant ou refusant la surveillance médicale des intérimaires par les services de santé de la MSA
Article R 7214-4 du code du travail	Décisions approuvant ou refusant d'approuver le tarif des cotisations des employeurs établi par un service de santé interentreprises (concierges et employés d'immeubles d'habitation)
Article R 4152-17 du code du travail	Décision autorisant ou refusant de dépasser le nombre maximum de berceaux contenus dans un local d'allaitement
Article R 4227-55 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense temporaire ou permanente en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Article R 4216-32 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dispense en matière de risques incendie, explosions et évacuation
Articles 2 II et 10 de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant un employeur à assurer une formation au bénéfice des personnels intervenant dans des opérations hyperbares

Dispositions légales	Décisions
Santé et sécurité au travail	
Article 2 III de l'arrêté du 28 janvier 1991	Décision refusant ou autorisant à dispenser de formation des personnels intervenant dans des opérations hyperbares
Article R 4462-36 du code du travail	Décision accordant ou refusant une dérogation en matière de risque pyrotechnique
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une mise en demeure de l'inspecteur ou du contrôleur du travail
Articles L 4723-1 et R 4723-1 et suivants du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande de vérification, de mesure ou d'analyse prise en vertu de l'article L 4722-1 du code du travail
Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-9
Articles L 422-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une injonction de la CRAM
Articles R 716-16 et R 716-25 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation relative à l'hébergement des travailleurs saisonniers
Article R 717-9 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le médecin du travail sur des prélèvements ou des analyses
Article R 717-21 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail saisi d'un désaccord entre l'employeur et le service de santé autonome sur la fréquence des examens médicaux complémentaires
Articles R 717-53 et - 54 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail autorisant ou refusant une dérogation à l'effectif réglementaire de personnel infirmier
Article R 751-158 du code rural, articles L 442-4 et R 422-5 du code de la sécurité sociale	Homologation de dispositions générales de prévention
Articles L 4644-1 et D 4644-6 et suivants du code du travail	Enregistrement des intervenants en prévention des risques professionnels
Articles L 4451-2 et R 4453-31 du code du travail	Décision autorisant ou refusant l'autorisation de dépasser les valeurs limites d'exposition aux champs électromagnétiques

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas BESSOT, délégation est donnée à Madame Catherine LAPEYRE et Madame Marie-Anne VINOT afin de signer les décisions ci-dessus mentionnées.

Article 4

La décision n° 2017-288 du 26 avril 2017 portant subdélégation de signature de la responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile de France est abrogée.

Article 5

La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Article 6

La responsable du pôle Politique du travail de la DIRECCTE d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 28 juillet 2017
La responsable du pôle Politique du travail,



Yasmina TAIEB

DIRECCTE d'Ile de France
19 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS

5-5